

Avis d'attribution d'une bourse.

Numéro d'inventaire : 1994.01231 (1-3)

Auteur(s) : Francis Pichon

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Lycée de garçons de Rennes (Rennes)

Date de création : 1922

Description : 1 feuille imprimée complétée à la main et 2 feuilles manuscrites.

Mesures : hauteur : 264 mm ; largeur : 215 mm

Notes : Document joint au 1994.00585 (29). De 1913 à 1922.

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Rennes

Nom du département : Finistère

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1 + 1 + 2

Lieux : Finistère, Rennes

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

1^{er} BUREAU.

OBJET :
LYCÉES
ET COLLÈGES DE GARÇONS.
Bourses d'essai.

Fonds Ozouf



168-88-1911. [6931]

Paris, le 31 JUIL 1913

Mausier

Par arrêté en date de ce jour, le jeune Pichon Francis
a été nommé élève du Gouvernement, à titre d'essai, avec une bourse
d'Internat de 40 fr.
au Lycée d'Angoulême
pour l'année scolaire 1913-1914.

Cette bourse pourra être renouvelée ou convertie ultérieurement en bourse
définitive si l'élève figure au tableau d'honneur des boursiers et est l'objet d'une
proposition du Recteur de l'Académie; s'il ne remplit pas ces conditions, la
jouissance de sa bourse cessera de plein droit.

La présente décision aura son effet à dater du 1 OCT 1913

Recevez, M Mausier, l'assurance de ma considération
distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation, et par délégation
du Directeur de l'Enseignement secondaire :

Le Chef du 1^{er} Bureau,

[Signature]

A M

Pichon

(Mausier)

ACADEMIE
DE RENNES

Lycée de Garçons de Rennes

CABINET
DU
PROVISEUR

Rennes, le 21 X^{bre} 1921

Fonds Ozouf

Madame,

J'ai l'honneur de vous
informer que, sur ma
proposition, M. le Ministre
a accordé à votre fils Francis
une bourse d'Honneur de 282^{fr}
pour la présente année scolaire.

MUSÉE NATIONAL
DE L'ÉDUCATION

J'espère que notre élève
continuera à se montrer digne,
par sa conduite et son travail,
de la faveur qui lui a été accordée.

Veuillez agréer, Madame,
mes respectueux hommages.

Le Proviseur,

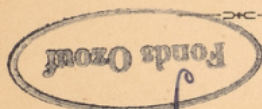
Wimontey

Madame Pichon,

LYCÉE DE GARÇONS
DE RENNES



Rennes, le 4 JAN 1922 192



Madame,

Le jeune Tichon vient d'obtenir une promotion de bourse de 892 f. qui porte sa bourse nationale à 1800 f à partir de 1^{er} janvier. Comme il a d'autre part (bourse d'honneur) sa bourse totale s'élève à 2082 f. soit 694 f. par terme.

Le montant d'un terme est de 758 f. Il reste donc à votre charge 74 f. que nous avons pris sur la quittance n° 74, de 296.50

Il résulte donc de ces modifications que vous avez en avoir dans ma caisse.

1° 127.50	provenant de 1921	} en tout 453 f
2° 225.50	— de 1922	